

Réponse de Georg Kahn-Ackermann à José de Medeiros Ferreira (Strasbourg, 20 août 1976)

Légende: Dans sa réponse du 20 août 1976 au ministre portugais des Affaires étrangères José de Medeiros Ferreira, le secrétaire général du Conseil de l'Europe Georg Kahn Ackermann se réjouit de la demande d'adhésion du Portugal, qui pourrait intervenir en septembre.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg, F-67075 Strasbourg Cedex. Political relations with member states, 030 CCN. Political relations with Portugal, 848/030 1951. Portugal, membership of C.E., DE 0313/848.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_de_georg_kahn_ackermann_a_jose_de_medeiros_ferreira_strasbourg_20_aout_1976-fr-04811742-b2ec-47e5-b59a-14cb8d4c6e22.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Réponse de Georg Kahn-Ackermann à José de Medeiros Ferreira (Strasbourg, 20 août 1976)

Monsieur le Ministre,

J'éprouve un sentiment de réelle fierté européenne en accusant réception de votre lettre du 12 août 1976 m'informant de la demande du Portugal d'être invité à devenir le 19e Etat membre du Conseil de l'Europe.

Cette demande constitue à la fois l'aboutissement du cheminement démocratique du Portugal vers la famille des Etats membres du Conseil de l'Europe et le point de départ d'une ère de coopération quotidienne que nous espérons fructueuse pour chacun comme pour tous.

Dès réception de votre lettre, je n'ai pas manqué d'informer tant le Président du Comité des Ministres que le Président de l'Assemblée de son contenu.

A cet égard, dans la mesure où la procédure se déroulerait conformément aux indications succinctes qu'il vous plaira de trouver en annexe à la présente lettre, j'attacherais un prix tout particulier à votre acceptation d'être présent tout comme le Président du Comité des Ministres, également invité à cet effet, à la réunion du 21 septembre 1976 du Comité des Ministres siégeant au niveau des Délégués et qui marquerait solennellement l'entrée du Portugal au Conseil de l'Europe.

Dans cette heureuse perspective et en me réjouissant de pouvoir vous accueillir personnellement à Strasbourg le 21 septembre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Georges KAHN-ACKERMANN

Son Excellence
Monsieur José de MEDEIROS FERREIRA
Ministre des Affaires étrangères
Portugal
Palácio das Necessidades
LISBOA

Annexe

- Vers le 16 septembre 1976, l'Assemblée du Conseil de l'Europe adopte l'Avis statuaire prévu par la Résolution adoptée par le Comité des Ministres lors de sa 8e Session en mai 1951 et selon laquelle :

« Le Comité des Ministres, avant d'inviter un Etat à devenir Membre ou Membre Associé du Conseil de l'Europe conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du Statut, ou d'inviter un Membre du Conseil de l'Europe à se retirer, conformément aux dispositions de l'article 8, consultera d'abord l'Assemblée Consultative, conformément à la pratique actuellement suivie. »

- Le 21 septembre 1976, le Comité des Ministres siégeant au niveau des Délégués des Ministres invitera conformément à l'article 4 du Statut le Portugal à devenir Membre du Conseil de l'Europe ;

- Le Portugal ainsi invité aura la qualité de Membre dès qu'un instrument d'adhésion au Statut aura été remis en son nom au Secrétaire Général, cette remise pouvant avoir lieu le 21 septembre en votre présence ;

- En conséquence, dès le 21 septembre des représentants du Portugal pourraient participer tant aux réunions du Comité des Ministres que de l'Assemblée.